Repenser la place des jeunes dans la ville : l'exemple de Bellegarde-sur-Valserine dans l'Ain

Pierre-Yves Prigent est chef de projet politique de la ville sur la commune de Bellegarde-sur-Valserine dans l'Ain (13 200 habitants). Il revient pour nous sur l'évolution de l'action municipale envers la jeunesse. Une réorganisation des services municipaux et l'entrée en politique de la ville a permis une prise en compte transversale et partenariale des questions liées à la jeunesse et a été l'occasion de repenser la place des jeunes dans la commune.

La ville de Bellegarde est marquée par un incroyable **dynamisme associatif** (50 clubs de sports, plus de 100 associations et une forte présence de l'éducation populaire), témoignage de son fort passé industrieux. Le développement social et plus particulièrement l'action éducative était de ce fait portés par le tissu associatif en s'organisant autour d'une dynamique partenariale exemplaire. La municipalité agissait alors comme une spectatrice bienveillante.

Puis en 2003, une nouvelle équipe arrivée à la tête de **la ville s'est positionnée comme partenaire,** en mobilisant la communauté éducative locale par le biais du Projet éducatif local (PEL). Son élaboration fut le catalyseur d'un **projet de territoire concerté** visant la définition du « vivre ensemble » bellegardien. Il ne restait donc plus qu'à signer un Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) pour se doter de l'outil *ad hoc* (trois quartiers identifiés pour près de 66 % de la population totale de la ville).

APPROPRIATION DE LA QUESTION JEUNESSE PAR LA MUNICIPALITÉ

Dans cette continuité la ville a regroupé ses services dédiés au développement social (éducation, social et politique de la ville) au sein du **pôle citoyen.** Cette organisation permet d'introduire une gestion transversale des services et donc une meilleure prise en compte des usagers du service public. L'articulation des services municipaux avec les actions portées par les associations s'en trouve également améliorée ; par exemple nous avons pu articuler les services périscolaires gérés par la ville, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) gérés par les centres sociaux et les temps de remédiations scolaires assurés par les enseignants.

Ce croisement des projets municipaux et associatifs a amené les élus à s'interroger sur leurs rôles vis-à-vis de la jeunesse et à modifier leur regard. Les réflexions ont amené la ville à se doter de son propre projet éducatif, afin de **donner à la jeunesse un véritable « droit de cité »,** en la reconnaissant comme une force de proposition, de renouvellement et d'initiatives.

LE CONSEIL DE LA JEUNESSE : UN OUTIL CO-PRODUIT

L'un des enjeux était d'éviter que la programmation municipale vienne s'empiler à l'existant. Ainsi, lorsqu'un projet de **conseil de la jeunesse** a vu le jour, les élus se sont naturellement tournés vers les centres sociaux qui possédaient déjà un certain nombre d'espaces de paroles pour les jeunes aux seins de leurs instances. Une réflexion territoriale s'est installée sur la définition d'objectifs opérationnels : le champ et le niveau de la concertation, le mode de représentation du conseil.

Une fois le cadre précisé et accepté par tous (grâce à l'accompagnement d'une expertise extérieure), les animateurs des centres sociaux ont entamé une réflexion avec les jeunes sur l'élaboration d'un conseil de la jeunesse. Pendant une année de travaux, le groupe de jeunes (de 16 à 20 ans) s'est approprié le sens de la démarche, s'est rendu dans d'autres villes pour observer et questionner, a collecté la parole et les envies de leurs pairs. Il doit maintenant proposer un conseil de la jeunesse bellegardien. Plutôt qu'un conseil descendant venant des élus et imposé aux jeunes et aux acteurs éducatifs locaux, nous allons vers un **outil co-produit** et porté par l'ensemble de la communauté éducative et par les jeunes eux-mêmes.

Cette action a bénéficié du soutien des partenaires du Cucs, et a surtout permis aux élus d'inscrire l'action éducative dans une temporalité différente de la leur et adaptée à une démarche de co-construction. Il en découle à terme une intelligence territoriale qui, une fois arrivée à maturité, permet de construire des politiques structurelles d'envergure. Ainsi, les mêmes acteurs se sont donnés rendez-vous pour bâtir un projet d'extension de la démarche de réussite éducative en direction des 16/18 ans. ■

Pierre-Yves PRIGENT